

ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES TOUSSAINT 2025



OCSPAC PAYS D'AUBIGNE



OCSPAC



OCSPAC@GMAIL.COM



06.01.36.16.55



www.ocspac.com



POUR LES 10-16 ANS



TICKETS SPORTS

TRANSPORT ASSURE TOUS LES JOURS



DU LUNDI 20 AU VENDREDI 31 OCTOBRE



TICKETS SPORTS

10/16
ans

MODE D'EMPLOI

1-Réservation uniquement par téléphone (06 01 36 16 55) ou par mail (ocspac@gmail.com) du lundi au vendredi.

2-Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à:
OCSPAC - BP 25054 - 35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNE

3-Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement.

4-Les horaires de ramassage en car seront disponibles dans toutes les mairies et sur le site de l'OCSPAC le vendredi matin au plus tard.

 **Clôture des inscriptions LE MERCREDI 15 OCTOBRE**
Au delà de cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.

Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées "tickets sports"

Fournir le pique nique le midi

Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC à :
OCSPAC - BP 25054 - 35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNE

Je soussigné(e) M./Mme*.....commune de

Téléphone.....Téléphone en cas d'urgence*.....

Inscrit ma fille/mon fils:Date de naissance:

aux activités suivantes:*

- | | | | |
|--|--------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> Accrobranche | <input type="checkbox"/> Fort Boyard | <input type="checkbox"/> Badminton | <input type="checkbox"/> Ninja warrior /Pump track
(vélo ou trottinette) |
| <input type="checkbox"/> Bowling | <input type="checkbox"/> Laser Game | <input type="checkbox"/> Foobaskill | <input type="checkbox"/> Patinoire |
| <input type="checkbox"/> Padel / Tennis de Table | | <input type="checkbox"/> Défis Halloween | |

Je verse la somme de € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature*:

Mail*:

* à remplir obligatoirement

PROGRAMME

Lundi 20 Octobre:
Parc des Gayeulles

Accrobranche



**Grand Jeux
dans le parc
AM**

18.50 €

Mardi 21 Octobre: Venez défiez les nombreuses épreuves
du fort pour tenter de récupérer
un maximum de Boyard
Montreuil sur Ille



Fort Boyard

10.50 €

Mercredi 22 Octobre: **internationaux
de badminton**
Cesson-Sévigné



Une journée où vous allez pouvoir
pratiquer du badminton le matin
et assister aux internationaux au
Glaz Arena l'AM

13.20 €

Jeudi 23 Octobre:
Saint Aubin d'Aubigné



**Ninja warrior/
Pumptrack**



13.20 €

Vendredi 24 Octobre:
**Cap malo
Montreuil sur Ille AM**

**Kinball et dodgeball
AM**



Bowling

18.50 €

Lundi 27 Octobre:
**Montreuil sur ille matin
Breizh Arena AM**

Laser Game



**Jeux en salle
le matin**

18.50 €

Mardi 28 Octobre:
Saint Aubin d'Aubigné

Foobaskill



**Futsal et basket
le matin**

10.50 €

Mercredi 29 Octobre:
**Saint Aubin d'Aubigné
Le blizz Am**

**Jeux en salle
le matin**

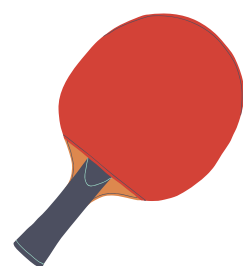


Patinoire

18.50 €

Jeudi 30 Octobre:
**Cap malo le matin
Chevaigné AM**

**Padel
matin**



**Tennis de Table
AM**

16.50 €

Vendredi 31 Octobre:
Sens de Bretagne

**Défis
Halloween**



Si vous l'osez, venez affronter
la bande des monstres de Frankenstein
qui ont volés les bonbons !!
Des défis entre équipes ou mêmes contre
les monstres directement

10.50 €

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement **uniquement sur présentation d'un certificat médical.**

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances. Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie